



Feuille assédic manquante retard de plus de 3 mois!

Par **Miss81**, le **09/10/2012 à 10:21**

Bonjour, je suis au chômage depuis le mois d'août 2012, mon dernier employeur ne m'ayant pas remis mon attestation employeur je ne peux prétendre à des allocations. J'ai déjà eu ce problème l'an dernier et n'ai été indemnisée que 8 mois après.... Après divers appels on m'a simplement dit qu'il y avait 3 mois de retard donc que je devais attendre, hors une fois ce papier en main il me faudra encore 2.5 mois pour avoir droit à quelque chose.....du coup je ne vis qu'avec moins de 300 euros par mois.... Quel recours ai je? merci de votre réponse

Miss 81

Par **pat76**, le **09/10/2012 à 14:56**

Bonjour, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre ancien employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de tenir à votre disposition dans les 5 jours au plus tard à la réception de votre lettre, le document destiné au pôle emploi qu'il aurait dû vous être remis le dernier jour de votre contrat. Vous précisez que vous viendrez chercher ce document dans le délai précité et que s'il ne vous ait pas remis, vous engagerez aussitôt une procédure en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits et demanderez une astreinte de 200 euros par jour de retard à la remise du document. Vous ajoutez que vous réclamerez également des dommages et intérêts pour le préjudice que vous subissez à ne pouvoir obtenir des indemnités de chômage faute d'avoir le document destiné au pôle emploi. Vous citez cet arrêt de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation en date du 25 janvier 2012; pourvoi n° 10-11590: "La non-remise à un salarié des documents Assedic lui permettant de s'inscrire au chômage entraîne

nécessairement pour lui un préjudice qui doit être réparé par les juges du fond en lui accordant des dommages et intérêts."rnrnVous indiquez que vous avertissez l'inspection du travail de la situation;rnrnVous garderez une copie de votre lettre et vous informerez l'inspection du travail.rnrnEnvoyez-la le plus vite possible.